

## **Arrêtés du Gouvernement de la Communauté française relatifs à une prolongation de fonctions supérieures**

### *Extraits*

**A.Gt. 14-12-2023**

**M.B. 12-02-2024**

Un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 décembre 2023 formalise la prolongation de la désignation de Monsieur Jean-Louis BLANCHART pour l'exercice de la fonction supérieure de Directeur général adjoint du Service général du Patrimoine de l'Administration générale de la Culture à partir du 15 novembre 2023, et pour une période de douze mois, en application de l'article 24 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2012 instaurant un régime de mandats pour les fonctionnaires généraux des Services du Gouvernement de la Communauté française et des Organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de Secteur XVII.

Un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 décembre 2023 formalise la prolongation de la désignation de Madame Colette DUPONT pour l'exercice de la fonction supérieure de Directrice générale adjointe du Service général de la Gestion des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'Administration générale de l'Enseignement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en application de l'article 24 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2012 instaurant un régime de mandats pour les fonctionnaires généraux des Services du Gouvernement de la Communauté française et des Organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de Secteur XVII.

Un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 décembre 2023 formalise la prolongation de la désignation de Madame Nathalie BOLLAND pour l'exercice de la fonction supérieure de Directrice générale adjointe du Service général du Numérique éducatif de l'Administration générale de l'Enseignement à partir du 15 novembre 2023, et pour une période de douze mois, en application de l'article 24 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2012 instaurant un régime de mandats pour les fonctionnaires généraux des Services du Gouvernement de la Communauté française et des Organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de Secteur XVII.

Un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 décembre 2023 formalise la prolongation de la désignation de Madame Joëlle DEMIDDELEER pour l'exercice de la fonction supérieure de Directrice générale adjointe experte du Centre d'Expertise de la Coordination et du Développement stratégique auprès du Secrétariat général à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et pour une période de douze mois, en application de l'article 24 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2012 instaurant un régime de mandats pour les fonctionnaires généraux des Services du Gouvernement de la Communauté française et des Organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de Secteur XVII.

Un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 décembre 2023 formalise la prolongation de la désignation de Monsieur Anthony D'ERRICO pour l'exercice de la fonction supérieure de Directeur général adjoint du Service général de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion de la Direction générale du Budget et des Finances auprès du Secrétariat général à partir du 1<sup>er</sup> février 2024, et pour une période de douze mois, en application de l'article 24 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2012 instaurant un régime de mandats pour les fonctionnaires généraux des Services du Gouvernement de la Communauté française et des Organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de Secteur XVII.

Un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 décembre 2023 formalise la prolongation de la désignation de Madame Cindy LEMOINE pour l'exercice de la fonction supérieure de Directrice générale adjointe du Service général du Patrimoine et de la Gestion immobilière de la Direction générale des Infrastructures auprès du Secrétariat général à partir du 15 novembre 2023, et pour une période de douze mois, en application de l'article 24 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2012 instaurant un régime de mandats pour les fonctionnaires généraux des Services du Gouvernement de la Communauté française et des Organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de Secteur XVII.